

Aménagement et équipement des aires de jeux inclusives

Mise à jour : Il y a 1 an

Nature et objectif de l'aide

Concourir à doter le territoire d'aires de jeux inclusives pour offrir aux enfants en situation de handicap un lieu de jeux et de rencontres en plein air.

Bénéficiaires

- Communes
- Groupements de communes

NATURE DES DEPENSES ELIGIBLES ET TAUX D'INTERVENTION

DÉPENSES ÉLIGIBLES	TAUX DE FINANCEMENT	PLANCHER / PLAFOND
<ul style="list-style-type: none"> • Toutes dépenses d'investissement dédiées au projet : Achat des équipements (ex : balançoires adaptées, jeux sensoriels...), prestation de montage, travaux d'aménagements, signalétique... • Le projet devra proposer au moins un équipement spécifique ou jeu adapté à un ou plusieurs handicaps ou déficiences (moteur/ auditif / visuel / mental). Le sol de l'espace devra être adapté aux fauteuils roulants et poussettes. • Les dépenses concomitantes à ces opérations et notamment les travaux aux abords immédiats pour favoriser l'accessibilité. Les travaux de mise en accessibilité seront inclus dans la dépense éligible. 	<p>30%</p> <p>Ramené à 25% pour les communes et EPCI dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 1,5 fois la moyenne départementale</p>	<p>Plancher de dépenses subventionnables :</p> <p>8 000 € HT</p> <p>Plafond de dépenses subventionnables :</p> <p>70 000 € HT pour les constructions</p> <p>50 000 € HT pour les réhabilitations</p>
<p>Au titre d'un même exercice budgétaire, un maître d'ouvrage ne peut présenter plus d'une demande de subvention relevant de ce dispositif.</p>		

DEPENSES EXCLUES

- Mobilier urbain
- Projets au sein de cours d'écoles fermées

Pièces à fournir au dépôt du dossier

- Délibération du maître d'ouvrage approuvant la dépense et sollicitant la subvention
- Plan de financement prévisionnel
- Notice de présentation du projet
- Déclaration sur l'honneur du respect du caractère inclusif de l'aire de jeux
- Devis définitifs détaillés ou résultats des procédures de mise en concurrence (documents résultant des procédures menées conformément aux règles de la commande publique)

Aménagement et équipement des aires de jeux inclusives

Mise à jour : Il y a 1 an

Direction de référence

DIRECTION DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE